

Unia secrétariat central
Secrétariat présidentiel

Weltpoststrasse 20
CH-3000 Bern 15
T +41 31 350 21 11
F +41 31 350 22 11
<http://www.unia.ch>



**Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.**

Revendications salariales du syndicat Unia
Conférence de presse de l'Union syndicale suisse, le 7 septembre 2016

Des augmentations générales s'imposent

Vania Alleva, présidente du syndicat Unia

Le fossé entre les salaires se creuse toujours plus. Pas seulement dans les entreprises cotées en bourse, mais dans tout le spectre économique. Si les salaires élevés ont continué d'augmenter, les salaires moyens et inférieurs stagnent. Unia réclame par conséquent des accords salariaux décents pour 2017, dont bénéficieront tous les travailleuses et travailleurs, et non pas uniquement les cadres. Unia veut des augmentations générales de 1 à 1,5%, ainsi qu'une contribution patronale aux primes d'assurance maladie. Les revendications sont formulées en montants absolus en francs dans presque toutes les branches. Dans certains secteurs, les revendications salariales sont échelonnées afin de renforcer les revenus modestes à moyens.

La fourchette des salaires s'élargit dans tous les secteurs

En 2015, les employeurs ont invoqué le renchérissement négatif et le franc surévalué qui, selon eux, n'autoriseraient aucune augmentation de salaire. Aujourd'hui, les perspectives financières sont bien meilleures qu'il y a un an: il faut s'attendre à ce que le renchérissement redevienne rapidement positif. Unia ne s'inquiète pas moins de l'évolution des salaires. D'après l'enquête sur la structure des salaires de 2014, le salaire médian a en effet baissé de 0.2% entre 2012 et 2014, une première depuis l'existence de cette enquête. Les salaires des débutant-e-s professionnels dans l'industrie, notamment, ont fortement régressé. Ce qui est particulièrement choquant, c'est que les salaires des cadres ont progressé de 1,8% tandis que les salaires faibles et moyens ont stagné. De toute évidence, la fourchette des salaires ne s'élargit pas seulement dans les grandes entreprises, mais dans toute l'économie. Cette tendance à des écarts de salaires de plus en plus importants doit être enrayée.

Des accords salariaux généraux, seul rempart aux inégalités salariales

Unia réclame le retour aux accords salariaux *généraux*, comme par le passé. C'est le seul moyen de garantir une augmentation à tous les salarié-e-s. Les accords salariaux *individuels* favorisent quant à eux les salaires de quelques-uns en engendrant la stagnation des bas et moyens salaires.

Allocation pour les primes d'assurance maladie pour compenser la perte de pouvoir d'achat

Compte tenu de la légère inflation vers la fin de l'année et de la forte augmentation des primes d'assurance maladie de l'ordre de 4 à 5% (20 francs par personne), une allocation de participation aux primes d'assurance maladie est indispensable. Unia demande par conséquent une contribution patronale aux primes d'assurance maladie de 45 francs par mois. Certaines entreprises et branches connaissent déjà ce genre d'allocation. Philipp Morris, par exemple, verse une allocation pour caisse maladie de 100 francs par mois à ses collaboratrices et collaborateurs. Les différentes usines Nestlé versent quant à elles entre 174 et 220 CHF par mois. Une contribution patronale aux primes d'assurance maladie figure aussi dans la CCT de l'industrie horlogère et microtechnique suisse: les salarié-e-s travaillant à 50% et plus touchent 160 francs par mois, et ceux qui travaillent à moins de 50% perçoivent 80 francs. Les employeurs versent en plus 60 francs par mois pour

chaque enfant. Seules ces allocations versées par les employeurs pour les primes d'assurance maladie permettent d'éviter une baisse du pouvoir d'achat des salarié-e-s.

Salaire des femmes : rattraper le retard

Si on prend le salaire moyen de l'économie privée, les femmes gagnent 988 francs (15%) de moins que les hommes. Environ 60% (593 francs) de cette différence peut être attribuée à des critères objectifs (formation, âge, ancienneté, profil et fonction). Mais il reste une part de 40% (395 francs) qui est directement imputable à la discrimination. Celle-ci est particulièrement nette au regard de l'âge et de l'ancienneté: si les salaires des hommes progressent entre 30 et 65 ans, ceux des femmes restent en moyenne quasi inchangés entre la 30e et la 64e année. Les femmes jeunes sont certes mieux formées, mais de nombreuses collaboratrices de longue date ont été privées d'augmentation substantielle pendant des années. Une augmentation générale profitera donc précisément aux femmes. Unia demande aux entreprises de soumettre leurs salaires à un contrôle d'égalité.

Revendications salariales dans les branches

Dans le **secteur principal de la construction**, la conjoncture s'est nettement redressée, et l'indice concerné a atteint un nouveau sommet. Ce secteur demeure l'une des locomotives de la conjoncture suisse. D'après l'analyse des résultats comptables des entreprises de construction, publiée chaque année par l'Office fédéral de la statistique, le niveau de rendement s'est amélioré ces dernières années. Pendant ce temps, les salaires du secteur ont pourtant stagné ! L'année dernière encore, les patrons refusaient une augmentation générale, malgré des affaires florissantes. C'est la raison pour laquelle Unia réclame, comme les autres syndicats, une augmentation générale de 80 francs pour le secteur principal de la construction. Cette augmentation est viable pour les entreprises et nécessaire aux travailleurs de cette branche. .

L'activité des entreprises du **second-œuvre** demeure bonne elle aussi. Le volume des commandes se maintient à un niveau élevé, et il est stable. Opérant pour l'essentiel sur le marché intérieur, les entreprises peuvent en outre acheter du matériel bon marché dans la zone euro, grâce à un taux de change favorable. Les employé-e-s ont contribué pour une large part aux bons résultats de la branche. Au prix de nombreuses heures supplémentaires et d'une forte pression sur le rendement, ils sont l'épine dorsale de la haute rentabilité du secteur. Une partie du succès leur revient. Unia réclame par conséquent une augmentation générale de salaire de 1% pour ce secteur économique. Cette revendication varie en fonction du retard à rattraper dans les branches. Unia demande également aux employeurs de verser une allocation pour pallier la hausse des primes d'assurance-maladie qui amenuise le revenu disponible. Cette revendication a déjà été mise en œuvre dans diverses CCT. Pour pouvoir maintenir la consommation intérieure, une augmentation générale du salaire de tous les travailleuses et travailleurs est nécessaire.

La situation économique de l'**industrie** s'est sensiblement améliorée en 2016, mais elle varie d'une branche à l'autre. Pour l'**industrie chimique et pharmaceutique**, Unia réclame au moins 100 francs d'augmentation générale, 120 francs pour les salaires entre 6000 et 7000 francs ainsi que 150 francs pour les salaires inférieurs à 6000 francs. Les exportations sont reparties à la hausse cette année, et les bénéficiaires sont très élevés, mais les salaires de cette branche ont reculé. Les entreprises pourraient pourtant aisément assumer des augmentations de salaire.

Dans l'**industrie alimentaire et des boissons**, Unia réclame au moins 80 CHF d'augmentation générale et 100 CHF pour les salaires de 5700 francs. Le niveau des salaires est faible dans la branche des produits alimentaires en particulier et les perspectives économiques sont bonnes. Une augmentation des salaires serait bénéfique au pouvoir d'achat et à la croissance de la Suisse. La branche alimentaire et boissons est largement tributaire de la demande intérieure et du pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs.

Pour l'**industrie des machines, des équipements électriques et du métal (MEM)**, Unia réclame au moins 70 francs à titre général, 100 francs pour les salaires entre 6000 et 7000 francs ainsi que 120 francs pour les salaires inférieurs à 6000 francs. L'année 2015 a été très difficile pour l'industrie MEM mais le carnet de commande s'est amélioré et l'entrée de commandes est envisagée avec sérénité.

Malgré de nettes améliorations à la suite de l'initiative sur les salaires minimums, le **commerce de détail** demeure une branche à bas salaires. Il faut les revaloriser d'urgence. En outre, la productivité dans ce secteur est plus forte que dans l'économie en général depuis des années. Les travailleuses et travailleurs doivent avoir leur part de ces gains de productivité. C'est un argument de plus en faveur d'une augmentation des salaires. Unia réclame par conséquent une augmentation de la masse salariale d'au moins 1% dans le commerce de détail avec des augmentations ciblées pour les collaborateurs/trices de longue date. Unia demande également une allocation compensant la perte de pouvoir d'achat des revenus modestes à moyens découlant de l'augmentation des primes d'assurance maladie d'un montant d'au moins 45 CHF par mois pour les salaires jusqu'à 5000 francs.

Dans la **branche de la sécurité privée**, il faut augmenter les salaires minimums de 1% pour les employé-e-s à plein temps et de 1,5% pour les personnes rémunérées à l'heure à partir de quatre ans d'ancienneté. Unia réclame en outre des augmentations ciblées pour les employé-e-s à temps partiel afin de rapprocher leurs salaires de ceux des employé-e-s à plein temps.

Récapitulatif des revendications salariales pour les branches Unia

- **Construction** : +80 CHF à titre général
- **Second œuvre**: 1% et allocation pour caisse de maladie
- **Industrie** : **Chimie/Pharma**: Au moins 100 francs à titre général, +120 francs pour les salaires entre 6000 et 7000 francs; +150 francs pour les salaires inférieurs à 6000 francs. **Alimentaire**: Au moins 80 CHF d'augmentation générale et 100 CHF jusqu'à un salaire de 5700 francs; **MEM** : Au moins +70 francs à titre général, +100 francs pour les salaires entre 6000 et 7000 francs; +120 francs pour les salaires inférieurs à 6000 francs.
- **Commerce de détail**: +1% à titre général; **CM**: au moins 45 CHF/mois jusqu'à 5000 CHF; mesures spéciales pour les employés de longue date.
- **Sécurité privée**: +1% pour les employé-e-s à plein temps, + 1,5% pour les personnes rémunérées à l'heure à partir de quatre ans d'ancienneté. Augmentation ciblée des employé-e-s à temps partiel

Des augmentations générales s'imposent

le 2 septembre 2015

4/4

Allocation pour primes d'assurance maladie 2016 en francs

Industrie horlogère et microtechnique suisse	Contribution patronale aux primes d'assurance-maladie: - Salarié-e-s travaillant au moins à 50%: CHF 160.-- par mois - Salarié-e-s travaillant à moins de 50%: CHF 80.-- par mois - par enfant: CHF 60.-- par mois
Nestlé Bâle	Allocation « caisse maladie » de 220 CHF par mois
Nestlé Broc	Allocation « caisse maladie » de 181 CHF par mois
Nestlé Konolfingen	Allocation « caisse maladie » de 205 CHF par mois
Nestlé Orbe	Allocation « caisse maladie » de 220 CHF par mois
Nestlé Rorschach	Allocation « caisse maladie » de 174 CHF par mois
Philip Morris	Allocation « caisse maladie » de 100 CHF par mois

Informations complémentaires:

Vania Alleva, présidente du syndicat Unia, tél. 079 620 11 14